Bruges

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
033-213300759-20251124-DEC-2025-141-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 28/11/2025
Publication : 04/12/2025

Le 24 novembre 2025
DEC-2025-141
PTO/Centre juridique/GA.

DÉCISION

VU la délibération du Conseil Municipal n°2020.03.05 du 10 juillet 2020, reçue à la Préfecture de la Gironde le 10 juillet 2020, concernant les attributions du Maire dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que la Commune de Bruges a sollicité Maître Chloé DAGUERRE-GUILLEN, Avocate à la cour, dont le siège est situé 191 rue Mouneyra à Bordeaux (33000), aux fins d'assistance juridique et de représentation de la Ville devant les juridictions dans le cadre d'une procédure d'expulsion de squatteurs d'un bâtiment communal,

CONSIDÉRANT la **convention d'honoraires** proposée par Maître Chloé DAGUERRE-GUILLEN dans le cadre la procédure susvisée,

Le Maire DÉCIDE,

- **De signer** une convention d'honoraires avec **Maître Chloé DAGUERRE-GUILLEN** (SIRET 892 474 230 00026) aux fins d'assistance juridique et de représentation de la Ville devant les juridictions dans le cadre d'une procédure d'expulsion de squatteurs d'un bâtiment communal,

- **De payer** sur présentation de factures, les honoraires correspondants d'un montant de :
  - **800€ HT soit 960€ TTC (TVA 20%)** au titre de la consultation juridique
  - **1 200€ HT soit 1 440€ TTC (TVA 20%)** au titre de la saisine de la juridiction compétente
  - **90€ HT** au titre des frais d'ouverture de dossier et **10€ HT** par courrier envoyé en lettre accusé réception
  - **13€ TTC** (non soumis à TVA) au titre du droit fixe de plaidoirie
  - **80€ HT de l'heure soit 96€ TTC de l'heure (TVA 20%)** au titre des vacations de déplacement

La dépense est inscrite au budget de l'exercice en cours.

Fait et décidé les jour, mois et an ci-dessus.
Pour copie conforme au registre des décisions.

MAIRIE DE BRUGES 33520 BRUGES

Le Maire,

Brigitte TERRAZA

Hôtel de Ville - Avenue Charles de Gaulle - 33523 Bruges Cedex
Tél : 05 56 16 80 80 - Fax : 05 56 16 80 99 - www.mairie-bruges.fr